

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le Groupe d'études juridiques a commencé ses travaux par l'examen de la question des loyers.

En octobre 1917, une commission composée de MM. Hanssens, président, de Haene, Hallet, Maréchal et Restaux fut chargée des études préliminaires. — M. Maréchal fut désigné comme rapporteur.

Le rapport fait au nom de cette commission, propose de joindre l'examen de la question des loyers à celui des questions plus générales de l'influence de la guerre sur les contrats et de la réparation des dommages de la guerre.

Cette conclusion, qui n'a été pas même obtenue l'adhésion unanime des membres de la commission, ainsi que le montre la note de MM. Hallet et Restaux, ne fut pas admise par le groupe. Celui-ci estima que le règlement des loyers devait faire l'objet d'une loi spéciale, ayant la sanction de tout autre problème.

Deux projets furent alors présentés notamment par MM. Hanssens, Debré, Hallet et Restaux, et Sand; aucun d'eux n'ayant paru satisfaisant, M. De Haene proposa un projet ayant en quelque sorte un caractère non-exclusionnel, qui fut finalement adopté.